

Convention de stage professionnelle de Technicien en relaxation bio-dynamique de 2019 et 2020

Articles L. 6353-3 à 6353-7 du code du travail

Est conclu le contrat suivant, en application du livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles L.6353-1 & 2 de ce livre.

Entre :

L'organisme de formation :

Ressource-attitude

94 Galerie Arlequin 38100 Grenoble

Tel 0662160394

N° Siret: 38928984400018

Pierre Pyronnet / N° Formateur : 823804431038 - APE 9604Z

Et :

L'étudiant :

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : ville :

Date de naissance : / /

Tel :mail :@.....

Article 1. Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « **Formation Technicien en « relaxation bio-dynamique » avec la gestion du stress, Pratique sur Table et les outils pratique et corporels inspirés de la relaxation et de la sophrologie** » (Formation 3 x 4 jours)

(Session année 2019 à 2020)

Article 2. NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION :

- Elle entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif :

L'acquis et le perfectionnement des compétences dans le domaine des métiers d'accompagnateurs, gestion du stress, animation, formation et création d'activités de préventions santé bien-être : Entreprises, Organisations et tous secteurs publics CCAS, services à la personne, services de gérontologie, maisons de retraites, santé physique, associations, milieux de l'activité physique, salles de sports, centres de loisirs et bien-être, Hôtels, thalassothérapie, villages vacances, voyages ...

La durée totale de formation Technicien en « relaxation bio-dynamique » peut se réaliser sur 3 x 4 jours sur l'année 2019 et où 2020

Moyens pédagogiques et pratiques en stages :

- **3 stages résidentiels de 4 jours sur 12 mois ou plus**, (Soit 90h de stages)
- **Moyen pratiques proposer au stagiaire sur le terrain** : 20h de stage pratique avec une convention de stage entre l'école de formation, une entreprise ou une organisation choisie par le stagiaire après ou à partir de son 3^{ème} stage
- **6 h de coaching individualisé entre le stagiaire et son formateur**
- **Moyens techniques** : Espaces de formations en stages résidentiels, supports pédagogiques, mises en situation, exercices pratiques, apport de techniques d'animations en stage et sur le terrain, création d'ateliers, évaluations et suivi du formateur.

Moyens de suivi : Evaluation théorique et pratique du stagiaire à chaque étape de ses stages, lors des activités réalisables sur le terrain et tout au long de sa formation. Création d'ateliers par le stagiaire à partir de son 2^{ème} ou 3^{ème} stage. Suivie individualisés, 2 h par mois et sur 6h entre son premier et dernier stages

Modalités d'évaluation de la formation :

Examen théorique, évaluation pratique à partir des retours observables du stagiaire en formation et sur la création d'ateliers sur le terrain avec les retours de questionnaires mis à disposition du stagiaire pendant ses stages.

Documents remis au stagiaire à l'issue de la formation :

Attestation de formation + une certification de Technicien de la pratique.

Le programme de la formation est joint au présent contrat.

Article 3. PRE-REQUIS :

L'étudiant reconnaît posséder un niveau de connaissances suffisant et selon les critères entretenue avec le responsable de formation, l'or d'un entretien préalable par téléphone ou par une rencontre prévue avec le stagiaire avant l'entrée à son 1^{er} stage.

L'étudiant se donne le droit sur une période de 30 jours après son premier stage, pour poursuivre ou mettre un terme à sa formation à la suite de son 1^{er} stage.

Article 4. ORGANISATION DE L'ACTION :

- L'ensemble des 3 dates de stages se dérouleront selon le choix du stagiaire sur l'année 2019 : du **29 au 31 mars, du 25 au 28 avril, du 09 au 12 mai, du 7 au 10 juin, du 24 au 27 octobre, du 12 au 15 décembre 2019**, (Phase examen), d'autres dates sur 2020.
- Nombre d'heures 3 x 30h soit 90h plus 6h de coaching individualisés et 20 stages sur le terrain et selon le choix du stagiaire (Programme fourni en annexe)
- Lieu de stage : 38660 Sainte-Marie-du-Mont / Rivoir dans le département de L'Ain
- Nombre 1^{er} stagiaires maxi, par session de formation : **12 étudiants**

Les titres ou références de(s) personne(s) **pouvant accéder à cette formation** : **toutes personnes homme et femme** : entrepreneurs, professionnels des ressources humaines, et dans l'accompagnement de personnes âgées, auxiliaires de vie, thérapeutes, sophrologues thérapeutes, coaches, animateurs d'activités de prévention santé, bien-être, sportifs ou éducatifs, dans la gestion de stress...

Article 5. Qui est le formateur enseignant des stages de formation ?

Pierre Pyronnet, formateur spécialisé en communication, et dans la gestion des situations de stress et de conflits, 35 années de pratique des arts martiaux et initiateurs de « la Relaxation Bio-dynamique » depuis les années 90

Article 6. REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est joint au présent contrat. Il sera par ailleurs, affiché dans les locaux de l'organisme et lieux de stages.

Article 7. DELAI DE RETRACTATION :

A compter de la date de signature du présent contrat, l'étudiant a un délai de **30 jours avant le 1^{er} stage** pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Hors-mis un accident important, dans ce cas, aucune somme ne sera exigée sur le stagiaire. Le stagiaire aura un délai de 30 jours après son premier stage pour indiquer son choix de ne pas poursuivre sa formation ou de revalider son choix de formation technicien et ou Praticien. A partir de cet engagement, l'étudiant ne pourra revenir sur ces engagements, mes pourra étaler sa formation sur une période de 2 années ci besoin pour finalisé sa formation.

Article 8. DISPOSITIONS FINANCIERES :

L'action de formation est fixée pour 2019 à : **1350 € H.T** (Soit 90h + 6h coaching = 96h)
1620 € TTC
270 € TVA (TVA 20 %)

Coût horaire de formation stagiaire **14,06 € H.T** (*Formation non soumis à la TVA*)
(Pour un total de 200h de stages + 20h de coaching individualisés avec le formateur)

Toutes les inscriptions réalisées avant le 25 janvier 2019, seront à 1200€ TTC pour l'ensemble de la formation Praticien soit : 3 x 4 jours + 6h de coaching

L'étudiant s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 7 du présent contrat, l'Etudiant effectue un premier versement d'un **montant de 200€ pour sa réservation du 1er stage** et déductible ci besoin, après le paiement du ou des stages)
- Dans le cadre de la formation Praticien, le 1er stage sera facturé à **450€ le stage**.
- Les paiements de l'ensemble des stages seront calculés avec le stagiaire et payés sur des échéances de 10 à 20 jour après les stages réalisés. Le stagiaire devra en amont, proposer un ou plusieurs chèques selon ses stages et selon la mise en attente du ou des paiements par l'organisme payeur.

Article 9. INTERRUPTION DU ou d'un STAGE :

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon de la formation par l'étudiant pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporaire et à titre de dédommagement, 50% du coût restant pour les heures non suivies

Si le stagiaire à un empêchement de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporisé selon leur valeur prévue au présent contrat.

Article 10. LITIGE EVENTUEL :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à..... Le / /

L'étudiant et/ou l'organisme Payeur)
(Nom et prénom de l'étudiant)

Pour l'organisme de formation
(Nom et qualité du signataire)

Pierre Pyronnet

Ressource-Attitude
94, Galerie Arlequin
38100 GRENOBLE
SIRET : 389 289 844 00018